

SEANCE DU 27 MARS 2008

Le vingt-sept mars deux mille huit, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Etaient présents : Annie PRIEUR, Gérard DUVAL, Marie-Claude LEGALLICIER, Laurent LEFEBVRE, Florence LOUVET, Françoise DENEUVE, Patrice PETIT, Anthony RENAUD, Chryseline GAUTIER, Jean-François DESCHAMPS, Catherine MERLEN, Isabelle DELAISEMENT, Danièle LASNON, Pascal KNOBELSPIESS, Odile BIGO, Véronique LOUETTINOCO, Christian BRUMACHON et Didier LEROY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 21 mars 2008

Date d'affichage : 21 mars 2008

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19

Monsieur LECOUTEUX ouvre la séance en indiquant que les premiers points à l'ordre du jour consistent à élire :

- Les représentants de la commune aux divers syndicats et organismes intercommunaux,
- Les membres du Centre Communal d'Action Sociale,
- Les commissions communales.

Une réunion préparatoire s'est déroulée le 25 mars 2008 où chacun a pu se porter candidat aux postes à pouvoir. Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX demande à l'assemblée de bien vouloir voter pour officialiser les propositions de cette réunion :

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Sont élus à la majorité absolue au premier tour avec 19 Voix

Les délégués :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE DARNETAL

Titulaires : Gérard DUVAL - Pascal KNOBELSPIESS **Suppléant** : Anthony RENAUD

SYNDICAT DES BASSINS NAUTIQUES (Piscine du Plateau Est)

Titulaires : Jean-Guy LECOUTEUX - Françoise DENEUVE **Suppléant** : Pascal KNOBELSPIESS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DU PLATEAU EST DE ROUEN

Titulaires : Annie PRIEUR - Danièle LASNON **Suppléante**: Isabelle DELAISEMENT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES PERSONNES AGEES DU PLATEAU EST DE ROUEN

Titulaires : Annie PRIEUR - Véronique LOUET-TINOCO **Suppléante** : Catherine MERLEN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE GALILEE

Titulaires : Laurent LEFEBVRE - Jean-François DESCHAMPS **Suppléant** : Didier LEROY

SYNDICAT DU SCHEMA DIRECTEUR (SCOT-SDAU)

Titulaire : Marie-Claude LEGALLICIER

ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Titulaire : Catherine MERLEN

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

Titulaire : Annie PRIEUR

LES BRIGADES VERTES

Titulaire : Didier LEROY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE GALILEE

Titulaire: Véronique LOUET-TINOCO

COMITE DE LIAISON DES ELUS pour Europe-Inter-Echanges du Plateau Est de Rouen

Titulaires : Odile BIGO – Christian BRUMACHON **Suppléante** : Isabelle DELAISEMENT.

FESTIVAL INTERCOMMUNAL DE THEATRE

Titulaire : Florence LOUVET

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose la création de commissions qui ont vocation à fonctionner pendant toute la durée du mandat. En cas de besoin, il sera toujours possible d'en créer d'autres ultérieurement, le fonctionnement des communes de petites tailles étant relativement souple en la matière.

Il rappelle que conformément à la loi, le Maire est membre de droit de chaque commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire et désigne les membres aux commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES : Jean- Guy LECOUTEUX - Annie PRIEUR - Gérard DUVAL
Marie-Claude LEGALLICIER - Patrick KNOBELSPIESS - Patrice PETIT - Danièle LASNON -
Christian BRUMACHON.

COMMISSION DES IMPOTS : Jean-Guy LECOUTEUX

COMMISSION DU CIMETIERE : Jean-Guy LECOUTEUX - Pascal KNOBELSPIESS - Didier LEROY - Chryseline GAUTIER - Jean-François DESCHAMPS – Odile BIGO.

COMMISSION SECURITE ET ENVIRONNEMENT : Jean-Guy LECOUTEUX - Gérard DUVAL
Didier LEROY - Françoise DENEUVE - Patrice PETIT - Anthony RENAUD - Véronique LOUET-TINOCO - Christian BRUMACHON.

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION : Jean-Guy LECOUTEUX - Annie PRIEUR
Laurent LEFEBVRE - Florence LOUVET - Didier LEROY - Anthony RENAUD - Isabelle DELAISEMENT - Odile BIGO - Véronique LOUET-TINOCO.

COMMISSION DES TRANSPORTS : Jean-Guy LECOUTEUX - Florence LOUVET - Patrice PETIT - Jean-François DESCHAMPS - Danièle LASNON.

COMMISSION DES TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL : Jean-Guy LECOUTEUX - Annie PRIEUR - Gérard DUVAL - Pascal KNOBELSPIESS - Didier LEROY - Jean-François DESCHAMPS - Odile BIGO.

COMMISSION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE: Jean-Guy LECOUTEUX - Annie PRIEUR - Gérard DUVAL - Marie-Claude LEGALLICIER - Florence LOUVET - Pascal KNOBELSPIESS – Didier LEROY – Jean-François DESCHAMPS – Odile BIGO.

COMMISSION URBANISME : Jean-Guy LECOUTEUX – Annie PRIEUR – Gérard DUVAL – Marie-Claude LEGALLICIER – Florence LOUVET – Didier LEROY – Jean-François DESCHAMPS – Véronique LOUET-TINOCO – Christian BRUMACHON.

COMMISSION ANIMATION ET ASSOCIATIONS : Jean-Guy LECOUTEUX – Annie PRIEUR – Laurent LEFEBVRE – Pascal KNOBELSPIESS – Françoise DENEUVE – Anthony RENAUD – Catherine MERLEN – Véronique LOUET-TINOCO.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES : Jean-Guy LECOUTEUX – Marie-Claude LEGALLICIER – Florence LOUVET – Anthony RENAUD – Isabelle DELAISEMENT – Odile BIGO.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES : Jean-Guy LECOUTEUX – Annie PRIEUR – Laurent LEFEBVRE – Anthony RENAUD – Chryseline GAUTIER – Danièle LASNON - Véronique LOUET-TINOCO

REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX CONSEILS D'ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE :
Titulaire : Annie PRIEUR

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : Florence LOUVET - Chryseline GAUTIER - Catherine MERLEN - Danièle LASNON.

BELBEUF LOISIRS JEUNES :

Titulaires : Laurent LEFEBVRE – Jean-François DESCHAMPS - Odile BIGO.

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Avant de procéder à l'élection des membres du C.C.A.S, le Conseil Municipal décide de fixer sa composition à sept membres élus par le Conseil, les sept autres membres, comme le prévoit la loi seront nommés en fonction de leurs compétences sur propositions des associations habilitées, dans les deux mois suivant le renouvellement du Conseil Municipal.

A l'unanimité.

Président : Jean-Guy LECOUTEUX, Maire

Une seule liste est candidate.

Sont élus : Annie PRIEUR - Laurent LEFEBVRE - Françoise DENEUVE - Patrice PETIT - Chryseline GAUTIER - Catherine MERLEN et Isabelle DELAISEMENT

A l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Elle est présidée par Monsieur le Maire, un délégué de l'Administration désigné par le Monsieur le Préfet et un délégué désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Rouen (sur proposition de Monsieur le Maire).

Sont candidats : Patrice PETIT et Gérard DUVAL.

Monsieur Patrice PETIT sera proposé pour être délégué de l'Administration et Monsieur Gérard DUVAL pour être le délégué du Tribunal de Grande Instance.

Sont élus à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément au Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres qui est composée d'un président, du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Une seule liste est candidate :

Sont élus à l'unanimité.

Titulaires : Didier LEROY – Patrice PETIT – Danièle LASNON **Suppléants** : Annie PRIEUR – Anthony RENAUD – Chryseline GAUTIER.

BUDGET PRIMITIF 2008

Avant de procéder à l'examen du budget primitif pour 2008, M. LECOUTEUX présente le budget.

«Le budget primitif 2008 soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents. Ce budget a été étudié lors d'une réunion de travail préparatoire. Cette réunion a été l'occasion d'une présentation détaillée du projet de budget soumis au vote du conseil municipal de ce soir.

Les ressources de la commune progressent peu, et à un rythme inférieur à celui des charges (« l'effet de ciseau » continue à sévir) :

- *évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,*
- *évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G.V.T.),*
- *etc...*

Cette situation nous interdit tout dérapage de quelque nature que ce soit et nous impose donc de continuer à faire des arbitrages douloureux, nous imposant de limiter, voire de réduire certaines dépenses.

Les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2008, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le BP 2002.

A ce titre, je vous indique les taux maximum pour l'année 2008, à ne pas dépasser, à savoir :

	Taux maximum pour l'année 2008 à ne pas dépasser	Taux votés par la commune en 2007	Taux proposés par la commune en 2008
Taxe d'habitation	37.73 %	10.42 %	10.42 %
Foncier bâti	59.06 %	21.47 %	21.47 %
Foncier non bâti	105.87 %	72.51 %	72.51 %

La gestion rigoureuse des finances publiques qui a toujours été la notre, continue de porter ses fruits et nous permet de répéter une augmentation (aussi modeste soit-elle) des subventions allouées aux associations de notre commune. Je profite à nouveau de l'occasion du vote de ce budget pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations à nos côtés, dans l'animation et le service rendu aux belbeuviennes et aux belbeuviens.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que le montant des sommes affectées à l'investissement reste élevé (ce qui est indispensable si on veut que la commune continue à investir à l'avenir) : 330 000 euros au titre de l'année 2007. Il est inscrit un montant plus modeste au BP 2008 qui sera définitivement arrêté lors du vote du BS 2008 lorsque nous aurons connaissance des compléments de ressources alloués en cours d'année.

Au titre de l'endettement de la commune, la dette par habitant, au 31 décembre 2007, est de 463,06 € (elle est en moyenne supérieure à 700 € pour les communes de taille similaire en France), ce qui permet d'envisager l'avenir avec sérénité, même s'il reste des emprunts à mettre en place pour financer les travaux de la RD 6015, et des RD 7 et 207.»

Après ces explications et échanges de vues, M. LECOUTEUX demande au conseil de procéder dans un premier temps, au vote des subventions pour 2008 :

Subventions aux écoles	15 565.00 €
Coopérative maternelle	1 325.00 €
Coopérative primaire	1 640.00 €
Voyages et sorties scolaires	12 600.00 €

Subvention au C.C.A.S.	17 000.00 €
C.C.A.S. Belbeuf	17 000.00 €

Subventions aux Associations	113 475.00 €
A.D.M.R.	960.00 €
A.O.B.	7 475.00 €
AMICALE des ANCIENS	3 200.00 €
AMICALE ORNITHOLOGIQUE	555.00 €
ASS. des PARENTS D'ELEVES	3 200.00 €
ASSOC. AMIS de la CHAPELLE	610.00 €
ASSOC. BIBLIOTHEQUE à L'HOPITAL	80.00 €
ASSOC. de SAUVEGARDE	480.00 €
ASSOC. ST VINCENT de PAUL	100.00 €
BELBEUF LOISIRS JEUNES	18 685.00 €
BELBEUF LOISIRS JEUNES – Foyer ados	7 075.00 €
BRIGADES VERTES	960.00 €
CANOE-KAYAK de BELBEUF	520.00 €
CAUSERIES du CAFE	200.00 €
CHOEUR CONCORDIA	770.00 €
CLUB NAUTIQUE de BELBEUF	1 330.00 €
COMITE des ELUS E.I.E.	1 438.00 €
COMITE des FETES	4 950.00 €
ECOLE de MUSIQUE	16 650.00 €
FESTIVAL INTERCOMMUNAL THEATRE	330.00 €
FETE de la MUSIQUE	250.00 €
FOYER RURAL	5 150.00 €
GUIBARE	122.00 €
KARATE CLUB de BELBEUF	405.00 €
OXYGENE	520.00 €
RELAIS 16/25	1 300.00 €
RONDE des ROCHES (V.T.T.)	550.00 €
SOUVENIR FRANCAIS	385.00 €
V.T.T. VALLEE DE SEINE	780.00 €
CYCLO BELBEUF	405.00€
ASSOC. de la MARNIERE du CLOSET	10 000.00€
ASSOC. de la MARNIERE de NORMARE	20 000.00€
SOLDE NON AFFECTE	4 040.00€

Subventions d'investissement CKB	8 960.00 €
---	-------------------

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que depuis plusieurs années, la commune ne subventionne plus les établissements scolaires privés.

La loi du 13 août 2004 (art. 89) semble imposer aux communes un certain nombre de charges en la matière, mais sa mise en application pose problèmes. Ce dossier est suivi avec attention par l'Association des Maires de France (AMF) qui nous tient informés de son évolution. Pour l'heure l'AMF ne conseille pas (mais ne l'interdit pas) de participer au financement de ces établissements scolaires. En tout état de cause, nous nous plierons aux obligations qui seront imposées en la matière, et inscrirons au budget les sommes nécessaires, le moment venu.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE, décide de valider la liste des subventions ci-dessus, étant précisé que les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

A l'unanimité.

Le projet de budget primitif 2008, équilibré en dépenses et en recettes se résume comme suit :

Pour la section de fonctionnement à 1 642 341 €

Pour la section d'investissement à 538 122 €

Monsieur LECOUTEUX le soumet au vote de l'assemblée ainsi que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10.42 %
- Foncier bâti : 21.47 %
- Foncier non bâti : 72.51 %

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2008.

A l'unanimité.

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose conformément à l'inscription budgétaire (B.P. 2008) en matière de participations aux syndicats intercommunaux, que celles-ci soient fiscalisées, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE,

- DECIDE que les participations aux syndicats intercommunaux seront réglées par fiscalisation :

- Participation au syndicat intercommunal pour les
Personnes âgées du plateau Est de Rouen. : 3 572 €
- Participation au syndicat des collèges du plateau Est. : 7 415 €
- Participation au syndicat du lycée Galilée. : 36 034 €

A l'unanimité.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ENTREES NORD DE LA COMMUNE DES RD7/RD207
Prolongation du délai d'exécution

L'ordre de service du 11 juin 2007 et du délai d'exécution des travaux étant fixé à six mois, les travaux devaient être terminés le 16 février 2007.

Considérant que pour tenir compte des travaux complémentaires liés à la rencontre de difficultés imprévues, à savoir :

- Demandes particulières de la CAR, suite aux inondations du 16 juillet 2007,
- Découverte d'éléments de réseaux enterrés,

Ainsi que pour tenir compte des intempéries qui ont fortement retardé le chantier, il y a lieu de prolonger le délai de huit semaines, pour une livraison prévue le 11 avril 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la prolongation du délai d'exécution, un ordre de service, signé par la personne responsable du marché, sera notifié aux entreprises.

A l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10